

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du vendredi 17 octobre 2025

Délibération N° DE202507006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	15	17
Date de la convocation : 13/10/2025		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, MEIGNEIN Christine, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, CATINOT Isabelle, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier
Représentés : NEBOUT Franck représenté par VERGNION Philippe, DÉNOUE Joël représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MEIGNEIN Christine est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : CREATION ET NUMEROTATION DE RUE : BELLEVUE

Rapporteur : *Guy DECELLE, Maire*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il rappelle que, par délibération du 14 août 2016, le Conseil municipal a procédé au nommage et au numérotage des voies, places et lieux-dits de la commune.

Il ajoute que, suite à l'aménagement en cours du lotissement de Bellevue, il convient de donner un nom à la rue desservant le lotissement et le numérotage des différentes parcelles qui vont être cédées pour la construction d'habitations.

Il est proposé à l'assemblée de nommer la rue : « Rue de Bellevue » et procéder à la numérotation des lots à vendre comme suit :

Lot 4 : n° 1 Rue de Bellevue
Lot 5 : n° 3 Rue de Bellevue
Lot 1 : n° 2 Rue de Bellevue
Lot 2 : n° 4 Rue de Bellevue
Lot 3 : n° 6 Rue de Bellevue
Lot 6 : n° 8 Rue de Bellevue
Lot 7 : n° 10 Rue de Bellevue
Lot 8 : n° 12 Rue de Bellevue

Le Conseil Municipal,

- Vu les articles L2121-29 et L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'importance de la dénomination et la numérotation des voies dans une commune pour localiser les bâtiments,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

1. Accepte la proposition présentée..
2. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

MEIGNEIN Christine
Secrétaire de séance



DECELLE Guy
Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

